

# Juger, venger, panser

par

Thibault Le Texier

En attendant Nadeau ,231,, 13 novembre 2025

<https://www.en-attendant-nadeau.fr/2025/11/13/juger-venger-panser/>

Les massacres du 13 novembre 2015, les plus meurtriers commis en France depuis la Seconde Guerre mondiale, ont été un événement historique. Le procès de ces attentats, même s'il a surtout jugé des seconds et des troisièmes couteaux, devait également marquer l'histoire. Mais a-t-il tenu ses promesses ? Deux excellents livres de sciences sociales offrent un contrepoint utile aux éloges qui ont salué ce procès hors norme.

Pauline Jarroux, Sandrine Lefranc, Antoine Mégie et Anne Wyvckens | Un verdict sans appel. Enquête sur le procès des attentats de novembre 2015. Actes Sud, coll. « Questions de société », 316 p., 22,50 €

Sylvie Lindeperg | Archéologie d'un procès. Juger les attentats du 13 novembre 2015. Verdier, 192 p., 18,50 €

En septembre 2021, au terme d'une enquête menée dans 25 pays, s'ouvre le procès des attentats de novembre 2015 (ou procès V13, en référence au jour des attentats, un vendredi 13). Vingt accusés, dont quatorze assistent à l'audience, sont jugés pour avoir contribué aux attaques perpétrées devant le Stade de France, au Bataclan et sur les terrasses et dans les salles de cafés-restaurants parisiens, causant la mort de 130 personnes. Sur ces vingt accusés, un seul, Salah Abdeslam, était présent sur les lieux du crime. Il est aussi le seul, parmi les dix membres du « commando » ayant déchaîné la violence ce soir-là, qui n'a pas tué et qui n'a pas été tué.

Le procès promet d'être historique. Il est en effet hors norme : 542 tomes de procédure d'enquête, un budget de 64 millions d'euros, 2630 parties civiles, près de 400 avocats et une immense salle d'audience construite pour l'occasion, au cœur du palais de justice de Paris. Le procès est suivi par un nombre record de journalistes, mais aussi par le collectif de chercheurs en sciences sociales ProMeTe (Procès, Mémoire, Terrorisme). Les deux livres ici recensés sont le fruit de ce remarquable travail d'enquête.

Le procès V13 est d'abord celui de l'islam radicalisé, comme le montre de façon précise et scrupuleuse l'ouvrage de Pauline Jarroux, Sandrine Lefranc, Antoine Mégie et Anne Wyveldens. Les interrogatoires des accusés n'abordent la religion que sous l'angle de la radicalisation, comme un mobile ou un élément à charge, et non pour essayer de comprendre

le parcours de ces hommes. Une barbe un peu longue, le port du qamis (longue tunique), une fréquentation assidue de la mosquée : le moindre signe religieux est considéré comme une preuve de radicalisation. Et face à des signes contraires, comme la fréquentation des casinos ou la consommation d'alcool, les procureurs brandissent un argument choc : la taqiya, qui consiste pour un musulman à dissimuler sa foi. Face, je gagne ; pile, tu perds.



*Photo de la salle d'audience prise depuis la régie. Tout au fond, la rangée des sièges des juges. Puis les pupitres et strapontins des avocats, avec le box en verre des accusés à gauche. Au premier plan, les bancs des parties civiles, avec leurs quatre rangées raccourcies pour accueillir les fauteuils roulants. Et partout des caméras © Romane Gorce.*

Le verdict semble ainsi posé avant le procès : les accusés sont des fanatiques agissant au nom de l'islam. L'importance

des fratries et des amitiés, les codes de virilité en vigueur dans les quartiers dont sont issus la plupart des accusés, la loyauté due aux mentors, tous ces éléments souvent centraux dans les engagements radicaux sont à peine effleurés. Le mobile politique des attentats est également écarté de bout en bout du procès, alors que les principaux groupes djihadistes actifs à l'époque appellent à frapper la France pour venger les bombardements sur la Syrie, où plusieurs membres du commando du 13 novembre sont allés se battre contre l'armée de Bachar al-Assad. Le procès V13 ne doit pas servir à critiquer la politique étrangère de la France. C'est un hommage aux victimes, une commémoration, une catharsis collective. Il faut ressouder la nation et refermer ses blessures.

V13 est ainsi un procès « pour les victimes », comme le confie un magistrat du parquet national antiterroriste. La cour, loin de tempérer l'émotion, l'accueille avec sollicitude. 420 parties civiles déposent ou font déposer, soit au début du procès, soit à la fin pour celles qui se décident tardivement. Cette double série de témoignages, en plus de déséquilibrer les temps de parole alloués à l'accusation et à la défense, prend l'audience en tenaille « dans l'étau de la souffrance », selon l'expression d'une avocate des parties civiles.

Le filmage du procès tire aussi l'audience du côté de la cérémonie funèbre, en encourageant les familles et les

proches à projeter des photos et des vidéos de leurs morts, dans l'espoir de les faire échapper à l'oubli. Les avocats des parties civiles, dont certains sont engagés aussi dans la procédure d'indemnisation des victimes, ne sont pas en reste ; beaucoup, après avoir incité leurs clients à témoigner à la barre, les interrogent longuement sur leurs séquelles. L'anthropologue Pauline Jarroux et ses collègues regrettent à cet égard que l'espace de parole ouvert aux victimes soit aménagé pour produire un concert de souffrances, au point que les récits de l'après, des deuils et des vies bouleversées, des traumatismes sans fin, des thérapies et des traitements, rendent à peine audible la reconstitution des attentats et la critique des pouvoirs publics. Seule la partition de la douleur semble pouvoir être jouée devant la cour.

Au terme de presque dix mois d'audiences, la délibération est brève. Le verdict reprend les réquisitions, qui reprenaient elles-mêmes l'ordonnance de mise en accusation, comme si les débats n'avaient servi à rien ou presque. Malgré la diversité des profils et des faits reprochés, tous les accusés, sauf deux, sont condamnés pour terrorisme. Certaines peines peuvent toutefois surprendre. Un accusé, reconnu coupable d'association de malfaiteurs terroriste et de recel de terroriste, écope de cinq ans de prison dont trois avec sursis. Et le principal accusé, Salah Abdeslam, le seul survivant du commando, qui semble l'avoir rejoint au dernier moment et n'a tué personne, est condamné à la même

peine que le cerveau des attentats : la perpétruité incompressible - autrement dit, la mort lente derrière les barreaux.

Aucun des seize accusés présents à l'audience ne faisant appel, le procès est clos. Il est aussitôt salué comme une grande réussite - un procès « exemplaire », écrit par exemple Emmanuel Carrère. Onze avocats de la défense attaquent cependant le verdict dans la presse, critiquant une justice détournée de ses fonctions pour soigner les blessures des victimes et de la société française. Pour plusieurs chercheurs aussi, la justice antiterroriste a de nouveau malmené le droit.

*Pauline Jarroux, Sandrine Lefranc, Antoine Mégie et Anne Wyvckens* montrent ainsi, de manière méticuleuse et documentée, que les juges ont échafaudé deux constructions juridiques branlantes. Selon la première, les différents lieux des attentats du 13 novembre constituent une « scène unique de crime », ce qui permet de condamner Salah Abdeslam comme « coauteur » de l'ensemble des massacres, même quand il n'était pas présent sur les lieux, et non comme simple « complice ». La deuxième construction étire encore davantage la notion déjà très élastique d'« association de malfaiteurs terroriste », au lieu de profiter du cadre privilégié de ce procès pour la préciser. Il suffit de conduire quelqu'un à l'aéroport, de louer un appartement ou un

véhicule, ou encore de fréquenter un lieu qui se révélera être une « planque », pour que la justice vous accuse d'avoir des intentions terroristes, au même titre que si vous aviez recherché des armes ou fabriqué des explosifs.



*Le Bataclan (22 novembre 2015, Paris) © CC BY 2.0/Mikael Colville-Andersen/WikiCommons*

Tout en dépolitisant les témoignages des victimes et les mobiles des accusés, le procès sert ainsi des fins politiques : réaffirmer l'union nationale face à l'ennemi terroriste. Comme le procès de Nuremberg, où furent jugés 24 des plus hauts responsables du Troisième Reich, le procès V13 est un conte moral sur les vertus irréductibles de la démocratie et de la civilisation.

C'est ce que montre le livre minutieux et superbement écrit de l'historienne **Sylvie Lindeperg**. Après avoir consacré un

ouvrage remarquable au procès de Nuremberg, qui vient de sortir en poche (*Nuremberg, la bataille des images*, Payot), elle a suivi le procès V13 et en a étudié la mise en scène et en images. Car ce procès est filmé de bout en bout pour pouvoir être retransmis dans dix salles destinées aux parties civiles, mais aussi pour être conservé par les Archives nationales. Depuis 1987, la loi Badinter autorise en effet le filmage des « procès historiques ». La fabrication de ces images d'archive, un temps confiée à un réalisateur, est aujourd'hui aux mains du service de communication du ministère de la Justice. Elle est devenue une affaire d'État.

Or, aucune image n'est neutre, pas même celle captée par une caméra de surveillance. Suivant le cahier des charges de la chancellerie, les images du procès V13 mettent en valeur l'institution judiciaire et la parole des victimes, tout en laissant hors champ les réactions des uns et des autres aux propos tenus à la barre et les mille interactions révélatrices qui émaillent les pauses. Par exemple, presque tous les témoignages sont filmés avec la caméra qui montre en arrière-plan les avocats des parties civiles, et non avec celle qui montre les avocats de la défense et le premier rang des accusés. Ces accusés, il ne faut pas les mettre trop à l'honneur, et ils ne sont donc filmés que quand ils ont la parole. Si victimes et accusés ne bénéficient pas du même temps de parole, ils ne bénéficient pas non plus du même temps à l'écran. Telle est l'archive officielle de l'audience,

que viennent heureusement contrebalancer, avec courage et rigueur, ces deux livres issus du collectif ProMeTe.

Lire aussi : Les archivistes du 13 novembre par Philippe Artières | 22 décembre 2020

Lire aussi : Dans la violence actuelle par Pierre Benetti | 31 octobre 2020

Lire aussi : Être du côté des proies par Pierre Benetti | 22 août 2017

---